

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 09 MARS 2026

Le neuf mars deux mil vingt six

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 5

Date de convocation : 24 février 2026

Date de mise à disposition au public :

Présents : Guy DEMOLIS, Sébastien, Jocelyne YAKOVLEFF, PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Mickael BAFOP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Absent(e)(s) avec procurations : Christian LEOTY, Sylvie LOUVEAU, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absent(e)(s) sans procurations : Jocelyne BORNE

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT est désigné secrétaire de séance, il est assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie et de Valérie JIGUET, agent administratif.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité et devient procès-verbal.

1. Compte-rendu d'activités

*** Autorisations d'urbanisme** : M. PACCARD présente à l'assemblée les autorisations délivrées :

Déclarations Préalables

- M et Mme CARON, 156 route des Petits Pierres pour la création de fenêtres
- M et Mme LAMAUD, 882 route de la Rippaz pour l'installation de panneaux photovoltaïques

*** Maison Brand** : Monsieur le Maire informe l'assemblée des tractations en cours avec un bailleur social pour la transformation de cette bâtisse en logements à loyers modérés à l'étage ainsi qu'une

mini crèche et un local d'activités au RDC. Un avant-projet sommaire sera prochainement proposé à la municipalité.

*** Pollution agricole :** l'assemblée est informée de problèmes liés à l'épandage de lisier à proximité de cours d'eau au mépris du règlement sanitaire départemental qui prévoit une interdiction d'épandre à moins de 35m des berges de tout cours d'eau et zones humides, et d'éviter les ruissellements ainsi que l'épandage en période de forte pluviosité.

Par ailleurs, le Syndicat de rivières (SYR'USSES) et la fédération de pêche ont alerté l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au sujet d'une pollution par du lait dans le ruisseau de Morges un affluent des Usses.

***Elections municipales :** Monsieur le Maire informe qu'une seule liste est présentée sur la commune « Ensemble pour Menthonnex », qu'il conduira, composée de 10 élus sortants et de 7 nouveaux (soit 15 titulaires et 2 suppléants).

2. Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025

M. Sébastien PACCARD, 1^{er} adjoint, présente le Compte Financier Unique 2025 qui se caractérise par un résultat de 504 994.58 euros. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, le maire ne prenant pas part au vote.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur (année 2024)	673 267,15	Charges courantes	225 593,15
Dotations	120 017,91	Charges de personnel	139 529,37
Fonds frontaliers	390 716,00	Charges de gestion	155 861,13
Produits de gestion	71 859,80	Fonds de péréquation	27 499,00
Impôts et taxes	290 881,94	Charges financières	27 650,83
Produits des services	9 067,07	Opérations d'ordre (amortissement dette Syane+PLU)	190 432,82
Atténuations de charges	4 815,28	Virement à la section d'investissement	738 880,50
TOTAL	1 560 625,15	TOTAL	1 505 446,80
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent fonctionnement capitalisé (déficit d'investissement année 2024)	117 647,55	Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit d'investissement 2024)	117 647,55
Dotations et taxes	32 285,47	Remb. dette (SYANE) - capital	126 866,37
Subventions et participations	104 825,00	Immobilisations incorporelles	576,00
Virement de la section de fonctionnement	738 880,50	Immobilisations corporelles	489 165,19
Opérations d'ordre (amortissements SYANE et PLU)	190 432,82		
TOTAL	1 184 071,34	TOTAL	734 255,11
SOIT UN RESULTAT TOTAL DE + 504.994,58 €			

3. Affectation des résultats de l'année antérieure

Les résultats 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement de 794.058,85 € et un déficit d'investissement de 289.064,27 €, et l'absence de crédits reportés en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter cet excédent de la manière suivante :

* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de 289.064,27 euros

* au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 504.994,58 euros.

4. Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget pour 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur (année 2025)	504 994,58	Charges courantes	245 000,00
Dotations	123 820,00	Charges de personnel	100 000,00
Fonds frontaliers	391 180,00	Charges de gestion	160 000,00
Produits de gestion	72 000,00	Fonds de péréquation	27 500,00
Impôts et taxes	315 000,00	Charges financières	23 000,00
Produits des services	10 000,00	Opérations d'ordre (amortissement dette Syane+PLU)	190 500,00
Atténuations de charges	1 000,00	Virement à la section d'investissement	671 994,58
TOTAL	1 417 994,58	TOTAL	1 417 994,58
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent fonctionnement capitalisé (déficit d'investissement année 2025)	289 064,27	Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit d'investissement 2025)	289 064,27
Dotations et taxes	69 724,18	Remb. dette (SYANE) - capital	126 866,29
Subventions et participations	166 779,00	Immobilisations incorporelles	20 000,00
Virement de la section de fonctionnement	671 994,58	Immobilisations corporelles	952 064,29
Opérations d'ordre (amortissements SYANE et PLU) + regul ecritures chapitre 202	190 979,83	Opérations d'ordre : regul ecritures chapitre 202	547,01
TOTAL	1 388 541,86	TOTAL	1 388 541,86
ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2026		ANNUITES 2026	
757.720,18 € (syane)		* Capital :	126.866,29
		* Intérêts :	22.900,72
		TOTAL :	149.767,01

L'assemblée, après en avoir délibérée à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026.

5. Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des impôts locaux et de reconduire la fiscalité des années précédentes à savoir :

- Foncier Bati : 15.75 %
- Foncier Non Bati 23.09 %
- Taxe d'habitation 5.74 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord.

6. Attribution de subventions

PETITE ENFANCE		
Cantine garderie	50 000.00 €	63 455.00 €
Centre de loisirs	9 885.00 €	
APEMV	3 570.00 €	
SOCIAL		
ADMR	1 100.00 €	1700.00 €
STOP ALCOOL	200.00 €	
Club des Aînés	200.00 €	
ANIMAGE (EHPAD Cruseilles)	200.00 €	
DIVERS		
Souvenir Français	200.00 €	600.00 €
Louvèterie de Haute-Savoie	200.00 €	
Jardins de Haute-Savoie	200.00 €	
TOTAL		65 755.00 €

7. Fongibilité des crédits

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Considérant que la commune de Menthonnex-en-Bornes a adopté la nomenclature M57 détaillée au 1^{er} janvier 2023 par délibération n° 2022-04-003 du 25/07/2022,

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les dispositions nécessaires ainsi qu'à signer les documents de mise en œuvre de cette délibération.

8. Régime d'amortissement des dépenses imputées au compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes de moins de 3500 habitants,

Considérant que les dépenses imputées au compte 202- frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ne sont plus amortissables pour les petites communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de constater le caractère non amortissable des dépenses enregistrées au compte 202 ;
- qu'aucune dotation aux amortissements ne sera pratiquée sur ces opérations ;
- d'autoriser le maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

9. Divers

*Les représentants qui ont participé à l'assemblée du centre de loisirs « Graine de Favis » font un compte rendu de la réunion. Environ une cinquantaine de familles de Menthonnex fréquente le centre. Pour 2026, la participation de la commune s'élève à 9 885.00 euros.

*Madame Henry fait le compte rendu du conseil d'école auquel elle a participé et relaye la demande du personnel périscolaire pour clôturer la cour de la cantine garderie et la réfection du sol de la garderie.

Le Maire confirme que ces travaux seront réalisés dans la cadre de la programmation budgétaire 2026.

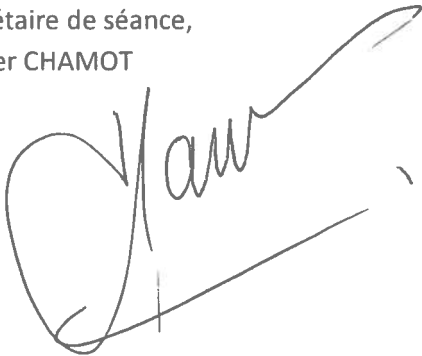
*Messieurs Tissot et Bafcop font le point sur la campagne contre la prolifération des frelons asiatiques et la mise à disposition de pièges à frelons.

***Les prochains événements festifs :**

- Bal de Pâques dans la nuit du 05 au 06 avril organisé par le comité des Fêtes. A ce sujet, le Maire fait part d'une demande d'avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. Suite à un tour de table, l'assemblée émet un avis favorable. Messieurs Tissot et Balmier sont chargés de veiller au respect des règles de sécurité de cet événement.
- Montée historique 02-03 mai organisée par l'association JBVW Racing
- Rallye automobile des Bornes le 20 juin – Monsieur Tissot fait part d'une modification du parcours.
- Fête du village les 8 et 9 août organisée par le comité des Fêtes

La séance est levée à 21h15.

Secrétaire de séance,
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS



